

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE
PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAIQUE AU SOL
COMMUNE DE CHERVES-RICHEMONT

Par arrêté n°2021/01, en date du 8 janvier 2021, le Président de la Communauté d'agglomération de Grand Cognac a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique préalable à la délivrance de permis de construire et à la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Cherves-Richemont en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol et de ses annexes sur la commune de Cherves-Richemont, lieu-dit Champblanc.
L'enquête publique se déroulera du lundi 1^{er} février 2021 au vendredi 5 mars 2021 inclus.

Le public est invité à consulter le dossier et à faire part de ses observations, propositions et contrepropositions :

- Au siège de la Communauté d'agglomération de Grand Cognac : 6 rue de Valdepeñas 16100 Cognac
 - o Les lundis, mardis, mercredis et jeudis de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h30,
 - o Les vendredis de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h00.
- A la mairie de Cherves-Richemont : 2 Place du Champ de Foire, 16370 Cherves-Richemont
 - o Les lundis, mercredis et vendredis de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
 - o Les mardis et jeudis de 9h00 à 12h30
- Sur le site internet de Grand Cognac : [**www.grand-cognac.fr**](http://www.grand-cognac.fr)

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations sur le projet de centrale photovoltaïque pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés au siège de Grand Cognac et à la mairie de Cherves-Richemont aux dates et heures indiquées ci-dessus. Elles pourront également être adressées par mail ([**plu-cherves@grand-cognac.fr**](mailto:plu-cherves@grand-cognac.fr)) ou par écrit au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante :

M. Eric DEMAISON – Commissaire enquêteur
Enquête publique du projet photovoltaïque
Hôtel de Communauté - Grand Cognac Communauté d'agglomération
6 rue de Valdepeñas CS 10216
16111 COGNAC

Les avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement sont joints au dossier d'enquête publique unique.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du siège de Grand Cognac et de la mairie de Cherves-Richemont.

Monsieur Eric DEMAISON, désigné commissaire-enquêteur par le Président du tribunal administratif de Poitiers, sera présent pour recevoir le public :

- Lundi 1er février 2021 de 9h00 à 12h00 au siège de Grand Cognac**
- Mercredi 3 février 2021 de 14h00 à 17h00 à la mairie de Cherves-Richemont**
- Mardi 16 février 2021 de 9h00 à 12h00 à la mairie de Cherves-Richemont**
- Mercredi 3 mars 2021 de 14h00 à 17h00 à la mairie de Cherves-Richemont**
- Vendredi 5 mars 2021 de 14h00 à 17h00 au siège de Grand Cognac**

Les permanences s'effectueront dans le strict respect des gestes barrières. A ce titre, les entretiens avec le commissaire enquêteur seront effectués individuellement. Du gel hydroalcoolique sera également mis à disposition.

HÔTEL DE COMMUNAUTÉ

6 rue de Valdepeñas CS 10216 ♦ 16111 Cognac Cedex

tél. 05 45 36 64 30 ♦ [**contact@grand-cognac.fr**](mailto:contact@grand-cognac.fr)

♦ [**www.grand-cognac.fr**](http://www.grand-cognac.fr)



Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pourront être consultés au siège de Grand Cognac, à la mairie de Cherves-Richemont et sur le site internet de Grand Cognac, à l'issue de l'enquête.

Le Conseil communautaire se prononcera par délibération sur la modification n°2 du PLU de Cherves-Richemont et la préfète de la Charente statuera sur les demandes de permis de construire, au vu des pièces du dossier et des consultations réglementaires.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de :

- Lionel DEBRIL, Chef de projet de la société NEOEN (06.67.79.32.41 – lionel.debril@neoen.com) au sujet des permis de construire,
- à Olivier FLORINE, chargé de mission PLUi à la Communauté d'agglomération de Grand Cognac (06.43.11.74.02 – olivier.florine@grand-cognac.fr), au sujet de la modification du PLU.